

## Communication N° 29 - 2011 au Conseil communal

Séance du 14 décembre 2011

### Résumé des objets traités en Municipalité de fin septembre à fin octobre 2011

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément à notre concept d'information, nous vous communiquons ci-après les principaux objets traités par la Municipalité de fin septembre à fin octobre 2011.

#### **Décisions d'octroi de la naturalisation suisse - Auditions du 6 septembre 2011**

---

La Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour Mme Marie Josée Mukarwemera Sala, M. Andrew David Keserue, M. Mikhail Nagoga, Mme Delphine Waroux, M. et Mme Evis et Naim Nepravishta Gashi, M. et Mme Louis Van Herle et Godelieve Van Maercke, à l'attention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la naturalisation.

#### **Décision d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure facilitée cantonale pour les jeunes étrangers de la 2ème génération**

---

La Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour Mme Seyedeh Boshra Hedayatzaheh Razavi, à l'attention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

---

## Décision d'octroi de la naturalisation suisse - Procédure ordinaire sans audition (selon art. 8 LDCV)

---

La Municipalité a décidé de donner un préavis favorable pour M. Mikhail Nikolaev, à l'intention du Département de l'intérieur, Service de la population, chargé, à ce stade, de la procédure d'obtention de la bourgeoisie.

---

## Journées européennes du patrimoine et Nuit des Musées

---

Les Journées européennes du patrimoine, qui se sont déroulées les 10 et 11 septembre derniers, ont connu une belle fréquentation à Pully, puisqu'elles ont accueilli 750 visiteurs, soit une moyenne de 30 personnes par animation proposée, dont un grand nombre de familles.

Le public a exprimé une grande satisfaction et un intérêt marqué pour les visites historiques, géologiques et celle de la Villa romaine. Nous avons reçu un retour positif de nos partenaires, notamment le Professeur Jean-Pierre Adam, qui a souligné l'importance du site archéologique de la Villa romaine de Pully et la qualité de sa mise en valeur, ainsi que de M. Emmanuel Estoppey, site manager de Lavaux et co-responsable, avec Delphine Rivier (conservatrice des Musées de Pully), du projet Lavaux en scènes (valorisation de la région suite à son inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO).

Quant à la Nuit des Musées, près de 1200 personnes ont visité nos établissements. Le spectacle de la Villa romaine avec Philippe Cohen et la visite commentée de l'exposition Robert Ireland ont rencontré un bon succès.

Cette édition a vu une grande participation des enfants aux jeux et ateliers proposés. Le comité de la Nuit des Musées a par ailleurs souligné l'intérêt des activités des Musées de Pully et précisé que le public s'y attarde plus qu'en moyenne.

---

## Changement de Commandement au SDIS de la Paudèze

---

Après de nombreuses années d'activités, le capitaine J.-L. Schlaefli a décidé de se retirer du commandement du SDIS de la Paudèze, pour raisons professionnelles.

La Conférence des commissions du feu de Pully et Belmont a dès lors soutenu la nomination de M. Y. Tornare, capitaine et commandant ad intérim (précédemment commandant du feu de Belmont), au poste de commandant, et celle de M. J.-C. Kingler, premier lieutenant et chef du site de Pully, en qualité de remplaçant du commandant.

En outre, sur proposition de la Municipalité de la Ville de Pully et dans une juste répartition des domaines de la sécurité publique, la Conférence a également nommé un président unique en la personne de M. le Conseiller municipal Daniel Delaplace, de Belmont.

---

## Réforme policière - Acomptes 2012

---

Le Conseil d'Etat a rappelé au Président de l'UCV, dans un courrier du 17 octobre 2011, les principes de financement négociés entre le Canton et les communes pour accompagner la nouvelle police coordonnée.

Les effets financiers de cette réforme ont été discutés à maintes reprises entre le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV. Ces dernières ont signalé qu'elles étaient disposées à accepter le renchérissement évalué à cinq millions (inflation et effets de la nouvelle politique salariale), pour autant que l'Etat supporte le surcoût de neuf millions lié à l'abandon des contrats de prestations. En adoptant la LOPV, le Parlement a fait siennes ces revendications.

Depuis, des représentants de l'UCV sont revenus sur la solution trouvée. Compte tenu de la solidité de l'accord passé entre l'UCV, l'AdCV et les autorités cantonales, et considérant le fait que le Grand Conseil a accepté ce mécanisme financier et son impact pour 2012, le Conseil d'Etat n'entend pas remettre en cause un accord qui a très largement été discuté et qui s'impose désormais suite à l'adoption de la LOPV par le Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat rappelle également que ce montant de cinq millions complète le dispositif financier péréquatif prévu par la LOPV (art 45 al4 : « *le montant facturé aux communes fait l'objet d'un processus de régulation instaurée d'entente entre le Conseil d'Etat et les communes* »). Ainsi, sur la base des modalités de financement de la nouvelle organisation policière, les communes financent les missions générales de police soit directement pour leur propre police communale (comme ce sera le cas pour Pully), soit en versant à l'Etat un montant basé sur le coût réel des prestations de la police cantonale.

Afin de garantir la neutralité des coûts entre les communes et l'Etat en vue de la bascule des 2 points d'impôt en 2012, un solde représentant un montant de 40,2 millions est payé par l'ensemble des communes vaudoises en points d'impôt, soit 1.37 points d'impôt, auquel il faut rajouter les 5 millions liés au renchérissement, soit un supplément de 0.17 point.

---

## Tarifs de Tridel pour l'année 2012

---

La Municipalité a pris acte du courrier du 17 octobre 2011 de Gedrel SA informant du maintien des tarifs appliqués en 2011 pour l'année 2012. Il est précisé qu'en appliquant le rabais de 15% accordé aux actionnaires, le tarif qui sera appliqué pour les livraisons d'ordures ménagères, de déchets encombrants et industriels banals reste fixé à CHF 188.00 la tonne (HT).

---

## Agenda

---

- Mercredi 9 novembre 2011, Aula du Collège Arnold Reymond, 19h00 : présentation du budget 2012 au Conseil communal
- Mercredi 7 décembre 2011, à la Maison Pulliérane : Pully en fête - Nocturnes 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



G. Reichen



C. Martin

Pully, le 2 novembre 2011